

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 15/01/2026

Date de convocation : 09/01/2026

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Président : Philippe BONNIER, Maire

Secrétaire élue : Adeline DURAND

Étaient présents : Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Arnaud MOUNIER, Eliane MURIGNEUX, Aurélie CARTERON, Bernadette MARTIN, Valérie VENET.

Étaient excusés : Delphine CHILLET, Pierre Emmanuel GRANGE, Yoan MAMMERI, Lionel RICHARD, Marie Agnès FAYOLLE, Guillaume SOUBEYRAND,

N° 03.01.26

OBJET : Délégation de la compétence pour délivrer les autorisations d'urbanisme au nom du Maire : Maire intéressé

Monsieur le Maire se retire du conseil dans la mesure où il va être intéressé à titre personnel dans la délivrance d'un dossier d'urbanisme (PC 069.062.26.00001 déposé le 5 janvier 2026) pour un projet de changement de destination d'une grange en habitation.

Monsieur Joël GUINAND, 1er adjoint, expose au conseil municipal qu'en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme que «*Si le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de demandes de permis de construire ou de déclarations préalables, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.* »

Considérant la demande de permis de construire déposée au nom de Monsieur Philippe BONNIER et Mme Patricia BONNIER, enregistrée sous le n° PC069.062.26.00001 le 5 janvier 2026,

Considérant qu'il est nécessaire de débattre du projet et de prendre une délibération pour désigner un membre de l'assemblée pour prendre la décision relative à cette demande de permis de construire,

Monsieur Joël GUINAND présente le permis de construire déposé par Monsieur et Madame BONNIER et demande au conseil municipal de désigner un de ses membres pour être signataire, à l'issue de la phase d'instruction par le service urbanisme de la

Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, de l'encontre de cette demande de permis de construire.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 069-216900621-20260115-03_01_26B-DE

Au regard des éléments exposés, Monsieur MOUNIER, adjoint se propose pour prendre la décision relative à la demande de permis de construire n°PC069.062.26.00001.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents

1°- **APPROUVE** la demande de permis de construire n° PC069.062.26.00001 déposé par Monsieur et Madame BONNIER Philippe le 5 janvier 2026

2°- **DECIDE** de désigner Monsieur Arnaud MOUNIER, adjoint, pour prendre toute décision relative à la demande de permis de construire n° PC069.062.26.00001, pour laquelle Monsieur le Maire est intéressé au sens de l'article L 422-7 du Code de l'urbanisme.

Ainsi fait et délibéré aux, jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Philippe BONNIER

Le secrétaire de séance
Adeline DURAND

